

Les points suivants ont été abordés au Conseil Municipal du 9 avril :

POSTE SECRETARIAT GENERAL

Un poste sera créé dès le mois d'octobre 2024, en vue du remplacement de Bernadette GARCIA qui partira à la retraite fin décembre, afin de permettre un tuilage avec la personne recrutée, de façon à ce qu'elle soit opérationnelle pour la mise en place du budget et pour suivre les projets et les demandes de subventions en cours.

POSTE AGENT DE VOIRIE

Un agent a été embauché à la voirie pour 6 mois en tant que jardinier paysagiste. Pour l'instant, il donne entière satisfaction. Il s'agit de renforcer l'équipe voirie afin de mener à bien les nombreux travaux à effectuer. Le cimetière a été entretenu les deux semaines avant Pâques et les barrières de neige sont en cours de démontage.

ZONE ACCELERATION ENERGIES RENOUVELABLES

Deux propositions d'implantation de photovoltaïques ont été reçues pour les 2 plateformes restantes aux 4 Croix. Dans le cadre de l'accélération de la transition énergétique demandée par l'Etat, il s'agit d'une opportunité. Ces propositions présentent l'avantage de ne pas avoir besoin d'aménager la zone (réseaux eau et assainissement), ce qui représenterait un coût non négligeable pour la commune. De fait, Mme le Maire suggère d'examiner ces 2 propositions de façon à s'assurer de la réalisation sans coût pour la commune.

TRAVAUX VOIRIE 2024

Les travaux de voirie prévus en 2024 sont les suivants :

Le lotissement les Violettes (assujetti à une subvention qui prend fin en 2024) avec dans la continuité la reprise de la partie basse du chemin de la Poyat.

Le plateau en centre bourg sera affectée sur 2024, avec les amendes de police

Concernant la demande de subvention au Département (41.000 €), les travaux suivants seront réalisés :

Le Chemin chez Charles qui est totalement en dévers et qui nécessite une reprise importante pour assurer la sécurité des véhicules.

Le virage chez Chaboud qui est très pentu et totalement dégradé.

Le chemin de Pelouzat qui doit être repris sur une grande section, une partie étant financée par les débardeurs.

Du PATA (point à temps) sera également réalisé sur les chemins nécessitant une étanchéisation afin de limiter leur dégradation.

Suite à l'interpellation de certains riverains, le chemin de la Croix Girerd ne pourra être repris que partiellement en 2025, ainsi que la rue Jacques Vergnier qui s'est énormément dégradée avec les constructions neuves. Les deux chantiers représentant un total de plus de 260 K€, ils devront par conséquent s'étaler au moins sur trois ans (2025-2027).

ECOBUAGE ET BRUITS DIMANCHE ET JOURS FERIES

La Préfecture rappelle son arrêté en matière d'écobuage qui n'est autorisé que pour les forestiers et les agriculteurs qui en font la demande en mairie. L'écobuage n'est pas autorisé pour les particuliers.

D'autre part, Mme le Maire rappelle l'arrêté préfectoral concernant le bruit qui émane notamment d'engins d'entretien des espaces verts (tondeuses, débroussailleuses, etc...). Par respect pour le voisinage, il est donc interdit de faire du bruit le dimanche à partir de 12h, ainsi que les jours fériés.

DOSSIER FLEURISSEMENT – LABEL 1^{ère} FLEUR

Le dossier est reporté à 2025 car il faut prendre le temps de monter ce dossier avec Alexandre afin qu'il aboutisse favorablement. Nous avons déjà présenté le dossier il y a 2 ans et il ne peut être présenté que deux fois. En cas de second échec, nous devons attendre 5 ans pour le représenter. Il est donc nécessaire de bien le préparer.

FETE DE L'ECOTOURISME

Suite à l'appel à candidature, peu d'exposants ont répondu, de ce fait la manifestation a été annulée pour 2024. Il serait évidemment contre-productif de maintenir une manifestation avec si peu d'exposants. Une nouvelle formule serait peut-être à étudier pour les années à venir.

Les Délices d'Eole maintiendront toutefois leurs traditionnels baptêmes de l'air en parapente le 1^{er} juin.

CRITERIUM DU DAUPHINE

Il passera à VIOLAY le **06 juin entre 11h30 et 12h00**, pour la **6^e étape** qui reliera Amplepuis à St Priest. De fait, la circulation sera momentanément interdite, ainsi que le stationnement des véhicules, route du Chêne. Le criterium arrivera de Ste Colombe par la RD1 pour repartir en direction de Villechenève par la rue C. Linder.

Jean Claude COMBY et Bernard THEVENET souhaiteraient faire une arrivée à VIOLAY l'année prochaine.

CREATION D'UN RUCHER

Michel LAURENT a rencontré M. Guy HOFSTETTER qui possède également des ruches. Mr Hofstetter propose de mettre à disposition un de ses prés pour installer plusieurs ruches vivantes et organiser ainsi avec Mr Laurent des visites de ce rucher.

Mr Laurent évoque la nécessité de fournir des protections aux visiteurs. Il évoque également le problème d'assurance.

Mme le Maire lui suggère de se renseigner si son assurance ou celle de Mr Hofstetter peut éventuellement couvrir les risques, ou s'ils devront constituer une association.

La mairie pourrait financer les protections individuelles sur le budget alloué aux associations.



INFORMATIONS DIVERSES

CARDIOLOGUE

Le Docteur KRUSZYNSKI sera présent à la maison médicale à partir du 16 avril, le mardi et le mercredi après-midi tous les 15 jours (semaines paires). Il est joignable au 04 77 28 07 22 pour prendre RDV, entre 12h et 14h le mardi, mercredi et jeudi.

CEREMONIE DU 8 MAI

La cérémonie du 8 mai sera reportée au dimanche 12 mai à 10h30.

ELECTIONS EUROPEENNES

Elles auront lieu le **dimanche 9 juin** entre 8h00 et 18h00.

ROUTE DE LA TOUR MATAGRIN

Rappel : la limitation de vitesse sur la route de la Tour est de 50 km/h.